



© UNICEF / Chris Reist

Évaluation de l'initiative

« Commune amie des enfants » en Suisse et au Liechtenstein

Rapport à l'intention d'UNICEF Suisse et Liechtenstein

Table des matières

1. Introduction | 3

- 1.1 Initiative « Commune amie des enfants » | 3
- 1.2 Évaluation | 4
- 1.3 Structure du rapport | 6

2. Résultats | 7

- 2.1 Caractérisation des communes CAE | 7
- 2.2 Motivations et attentes à l'égard de la mise en œuvre de l'initiative CAE | 10
- 2.3 Processus de certification | 11
- 2.4 Mise en œuvre dans les communes | 16
- 2.5 Charges en lien avec l'initiative CAE | 17
- 2.6 Collaboration et soutien de l'UNICEF | 19
- 2.7 Collaboration avec le canton | 21
- 2.8 Impact de l'initiative CAE dans les communes | 22

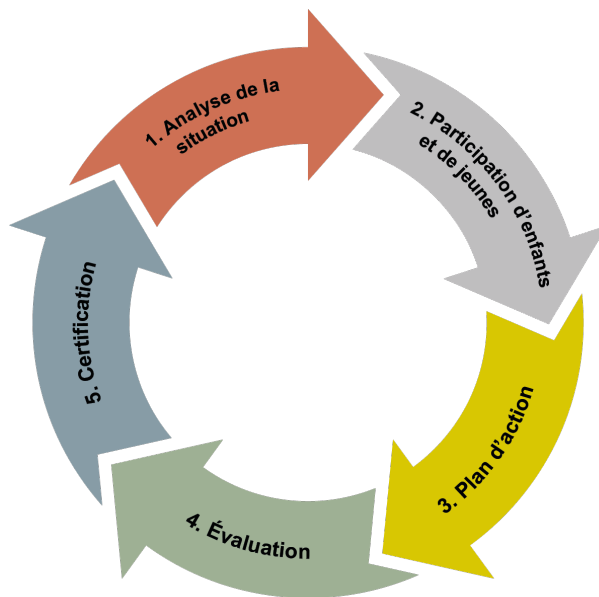
3. Conclusion et recommandations | 23

- 3.1 Conclusion | 23
- 3.2 Recommandations | 23

Annexe | 26

- A 1 Collectes de données | 26
- A 2 Résultats de l'enquête en ligne | 26

Mentions légales | 28



Source : UNICEF Suisse et Liechtenstein, représentation adaptée par Interface.

Les communes qui participent à l'initiative CAE suivent un processus en cinq étapes formant un cycle. Les communes peuvent effectuer plusieurs cycles.

La figure F 1.2 présente les cinq étapes de la certification. Celles-ci sont brièvement décrites ci-après.

- 1. Analyse de la situation :** dans le cadre d'une analyse de la situation, la commune analyse en collaboration avec l'UNICEF tous les domaines de la vie pertinents pour les enfants et les jeunes : politique et administration, audition de l'enfant, protection de l'enfant et prévention, éducation formelle, transition après la scolarité obligatoire, petite enfance et famille, santé et loisirs ainsi qu'aménagement du territoire.
- 2. Participation d'enfants et de jeunes :** les points de vue, les besoins et les préoccupations des enfants et des jeunes en lien avec la commune sont recensés.
- 3. Plan d'action :** sur la base des deux premières étapes, la commune définit des objectifs et des mesures concrètes par le biais desquels elle voudrait améliorer ses aménagements pour les enfants et les jeunes.
- 4. Évaluation :** avant l'attribution du label, une experte ou un expert externe évalue l'ensemble du processus.
- 5. Certification :** une commission d'expertes et d'experts se prononce sur l'octroi du label « Commune amie des enfants » en tenant compte de l'ensemble du processus. Le label est décerné pour une durée de quatre ans, à l'issue desquels une nouvelle certification est possible. Pour ce faire, les communes suivent à nouveau l'ensemble du processus.³

Le processus en cinq étapes s'oriente sur les normes et procédures internationales, mais tient compte des spécificités de la commune (p. ex. taille et structure de la commune). Les communes de Suisse et du Liechtenstein obtiennent le label « Commune amie des enfants » lorsque des améliorations visibles sont réalisées pour les enfants et les jeunes et qu'il existe une volonté politique claire en ce sens.

1.2 Évaluation

| Objectif

Sur mandat du service Développement des communes et des villes adapté aux enfants d'UNICEF Suisse et Liechtenstein, Interface Politikstudien Forschung Beratung AG a étudié, dans le cadre de la présente évaluation, la manière dont les communes participantes perçoivent l'initiative CAE et l'impact de celle-ci dans ces communes.⁴ Les conclusions servent de base pour optimiser les processus et le déroulement de l'initiative au sein du service, les adapter aux possibilités et aux besoins des communes et renforcer ainsi l'impact de l'initiative à long terme.

³ Cf. <https://www.unicef.ch/fr/nos-actions/national/partenaires-et-initiatives/commune-amie-des-enfants>, consulté le 7 juillet 2025.

⁴ Outre cette évaluation de l'impact externe de l'initiative CAE, les structures et processus internes du service ont également été évalués. Ces conclusions sont intégrées à la stratégie globale et ne font donc pas partie du présent rapport.

| Priorité thématique

L'évaluation de l'impact externe de l'initiative CAE s'est appuyée sur deux questions :

- comment les communes perçoivent-elles le processus de certification, la charge de travail qui y est liée et l'accompagnement par UNICEF Suisse et Liechtenstein ?
- quel est l'impact de l'initiative CAE dans les communes ?

| Méthodologie

Pour répondre à ces deux questions, Interface a analysé des documents, mené une enquête en ligne et organisé des groupes de discussion composés de responsables de communes certifiées et non certifiées ainsi que de responsables de communes ayant franchi la première étape (analyse de la situation) vers une labellisation « Commune amie des enfants ».

Analyse documentaire

En guise de préparation au développement des instruments de collecte de données, Interface a analysé dans un premier temps les documents et sites Internet suivants :

- Rapport interne *Évaluation de l'initiative « Commune amie des enfants »* 2021
- Questionnaire des évaluations CAE de 2021 et 2023
- Projet de questionnaire de l'évaluation CAE 2025
- Site Internet d'UNICEF Suisse et Liechtenstein (www.unicef.ch/fr)

Enquête en ligne

L'étape suivante a consisté à mener une enquête en ligne auprès des communes certifiées et en cours de certification. L'objectif de l'enquête était de connaître la situation actuelle dans les communes en matière de participation des enfants et des jeunes et de savoir comment les communes évaluent le processus relatif à l'initiative CAE et la collaboration avec l'UNICEF.

Pour l'enquête en ligne, Interface a rédigé le questionnaire en allemand, en concertation avec l'UNICEF et en tenant compte des enquêtes précédentes de 2021 et 2023, et l'a traduit en français et en italien. Trois communes ont testé le questionnaire dans le cadre d'un test préalable.

L'enquête en ligne s'est déroulée du 5 au 22 juin 2025. Afin d'augmenter le taux de réponse, un rappel a été envoyé le 13 juin 2025.

96 représentantes et représentants de communes ont été invités à participer à l'enquête : 77 de Suisse alémanique, 10 de Suisse romande, 3 du Tessin et 6 du Liechtenstein. 48 ont entièrement rempli le questionnaire, ce qui correspond à un taux de réponse de 50%. Selon le tableau F 1.3, on peut les caractériser comme suit :

Les résultats de l'enquête en ligne ont été analysés de manière descriptive et préparés pour le présent rapport. En raison du faible nombre de communes participantes en Suisse romande et au Tessin, les résultats de l'enquête n'ont pas été ventilés en fonction des différentes régions linguistiques. Lorsque cela était indiqué, la taille de la commune (petite, moyenne, grande) a toutefois été prise en compte dans l'évaluation.

F 1.3 : Caractérisation des communes sur la base de l'enquête en ligne

Région du pays	Taille de la commune*	Cycle de certification
40 communes de Suisse alémanique	11 petites communes (jusqu'à 5000 hab.)	4 communes en cours de certification
2 communes de Suisse romande	21 communes de taille moyenne	13 communes certifiées une fois
2 communes du Tessin	(5000 à 19 999 hab.)	19 communes certifiées deux fois
4 communes du Liechtenstein	13 grandes communes	11 communes certifiées trois fois
	(à partir de 20 000 hab.)	1 commune certifiée quatre fois

Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne.

Légende : * = Pour trois communes, les données sur la taille manquent ; hab. = habitantes et habitants.



© UNICEF / Chris Reist

Groupes de discussion

Afin d'obtenir des informations approfondies sur la perception du processus et les effets de l'initiative CAE, Interface a organisé, en complément de l'enquête en ligne, des groupes de discussion avec des responsables des communes certifiées. La sélection des membres des groupes de discussion a été effectuée par UNICEF Suisse et Liechtenstein. Les groupes ont été constitués selon les critères suivants : taille de la commune, degré d'urbanisation, état de la recertification, région du pays. Les membres sont responsables de la mise en œuvre de l'initiative CAE au sein d'une commune. Six groupes de discussion ont été créés (pour la composition, voir graphique FA 1 en annexe). Les groupes de discussion ont duré environ une heure et demie et se sont déroulés en ligne sur la base d'un guide d'entretien semi-standardisé.

1.3 Structure du rapport

Le chapitre 2 présente les résultats de l'enquête en ligne et des groupes de discussion avec les représentantes et représentants des communes. Le chapitre 3 résume les principaux résultats et formule ensuite des recommandations pour le développement de l'initiative CAE. De plus amples informations sur les enquêtes et d'autres représentations des résultats de l'enquête en ligne figurent en annexe.

2. Résultats

Ce chapitre décrit les principaux résultats de l'enquête en ligne et des groupes de discussion composés des représentantes et représentants des communes. Certains résultats de l'enquête en ligne sont illustrés à l'aide de graphiques.

2.1 Caractérisation des communes CAE

Afin d'évaluer la situation actuelle en matière de participation des enfants et des jeunes dans les communes, différentes questions ont été posées dans le cadre de l'enquête en ligne. Les résultats correspondants sont présentés dans les paragraphes suivants. Il convient de noter que ces résultats ne reflètent pas nécessairement les effets de l'initiative CAE. Il n'est pas possible de délimiter clairement les aspects qui existaient déjà avant la participation à l'initiative et ceux qui en découlent. La section 2.8 présente les effets mentionnés dans les groupes de discussion et que les participantes et participants attribuent directement à l'initiative.

| Ancrage de la politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau communal

Dans l'enquête en ligne, les représentantes et représentants des communes ont indiqué comment ils et elles avaient ancré systématiquement et durablement la politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau communal (p. ex. ordonnances, stratégies, concepts, lignes directrices, etc.). Les communes utilisent différents instruments pour ancrer la politique de l'enfance et de la jeunesse. Les résultats de l'enquête en ligne montrent que les grandes communes (à partir de 20 000 habitantes et habitants) ont tendance à disposer de plus d'instruments que les plus petites. Les représentantes et représentants des communes interrogés ont cité le plus souvent la stratégie en faveur de la petite enfance : 52% des personnes interrogées ont indiqué avoir mis en place une stratégie correspondante. Les stratégies relatives à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (50%), les concepts d'espaces libres et/ou de places de jeux (48%) ainsi que les objectifs de législation mettant l'accent politique sur l'intégration des enfants et des jeunes (46%) ont également été fréquemment cités. 42% des communes disposent en outre d'une charte pour les enfants et les jeunes. Les stratégies relatives à la politique communale de l'enfance et de la jeunesse (31%), les guides/concepts de participation (19%), les stratégies de protection de l'enfant (10%) et les concepts de numérisation avec une priorité

stratégique sur l'implication des enfants et des jeunes (6%) sont moins ancrés. En outre, 23% des personnes interrogées ont choisi la catégorie « Autres » et ont renseigné comme suit le champ de texte libre : principes de promotion de l'enfance et de la jeunesse, stratégie dans le domaine des loisirs et de la jeunesse et existence de groupes d'accompagnement pour les domaines de la petite enfance et de la jeunesse (cf. figure FA 2 en annexe).

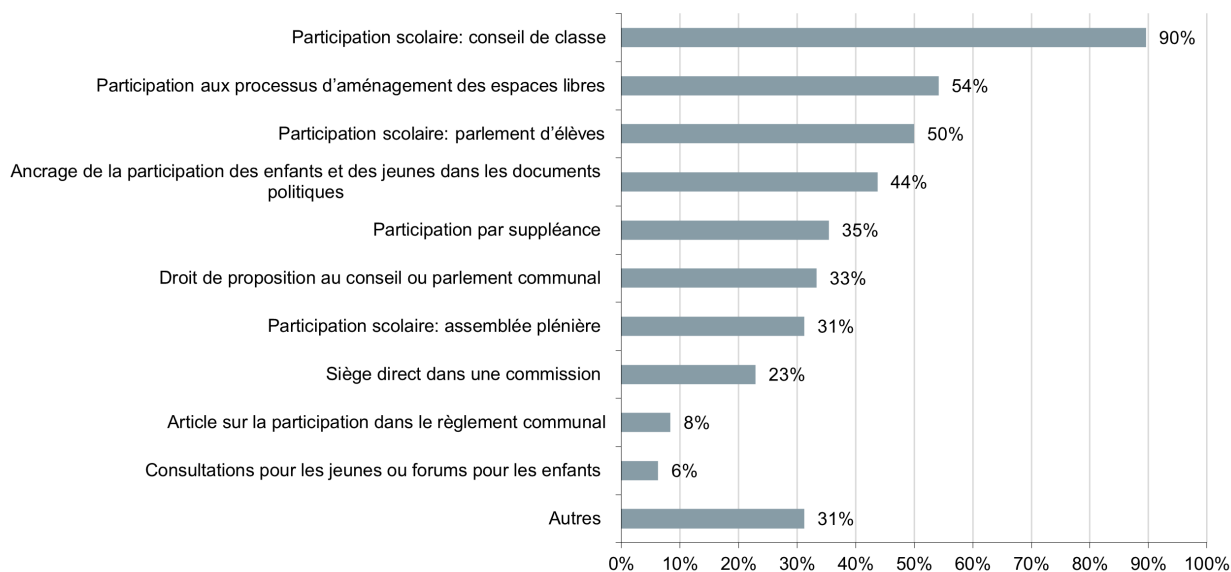
| Possibilités de participation des enfants et des jeunes

La figure F 2.1 présente les réponses relatives à une possibilité de participation institutionnalisée ou définie par écrit des enfants et des jeunes dans la commune.



© UNICEF / Chris Reist

F 2.1 : Possibilités de participation des enfants et des jeunes



Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne ; n = 48 ; plusieurs réponses possibles.

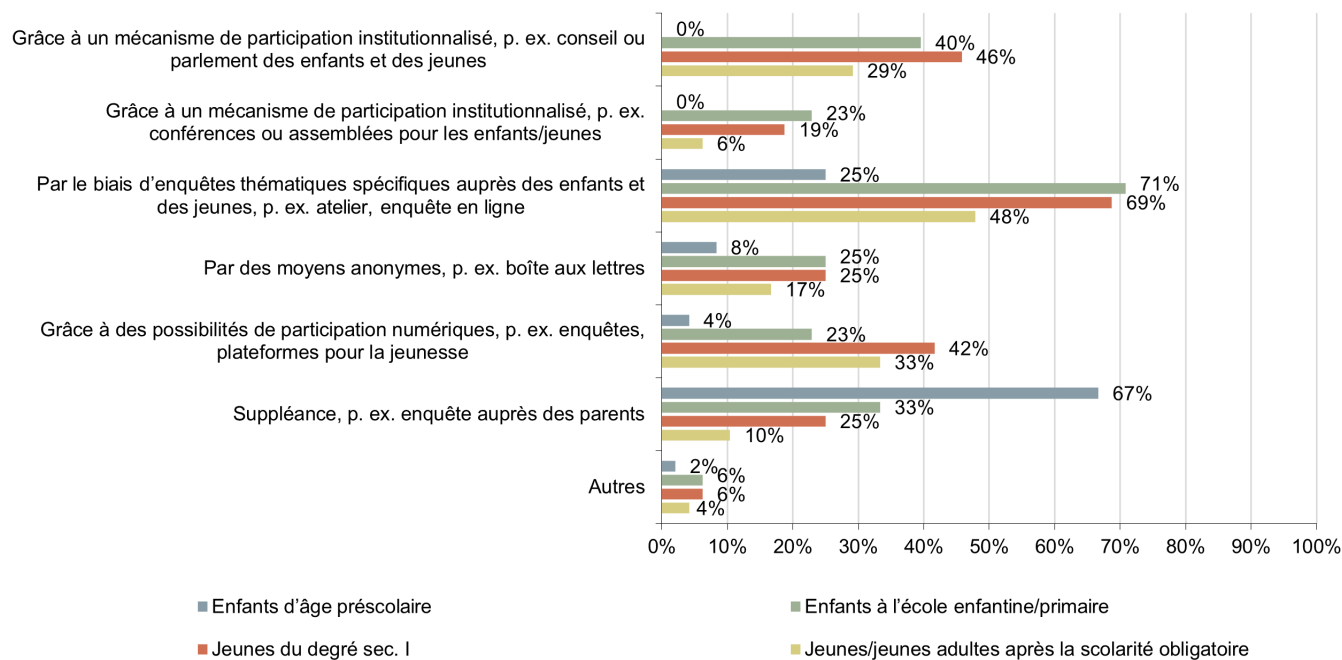
Parmi les communes interrogées, 48 offrent au moins une possibilité de participation aux enfants et aux jeunes. Il s'avère que la forme de participation scolaire est particulièrement répandue : dans 90% des communes, la participation est assurée par des conseils de classe, 50% disposent d'un parlement des élèves et 31% d'une assemblée plénière. La participation aux processus d'aménagement des espaces libres (p. ex. révision de l'aménagement local, aménagement du centre du village, place de jeux) (54%) et l'ancrage de la participation des enfants et des jeunes dans les documents politiques (p. ex. chartes, objectifs de législation) (44%) ont également été cités relativement souvent. En outre, 35% des communes permettent une participation par suppléance, par exemple par le biais de bureaux de l'enfance ou de délégués à l'enfance et à la jeunesse. Dans 33% des communes interrogées, les enfants et les jeunes ont un droit de proposition (motion ou postulat) au conseil communal ou municipal. Dans

23% des cas, ils sont directement intégrés à une commission. Les articles sur la participation dans le règlement communal (8%) ainsi que les consultations pour les jeunes ou les forums pour enfants (6%) ont été cités assez rarement. Dans la catégorie « Autres » (31%), des conseils des enfants et des jeunes ainsi que des parlements des jeunes ont été cités à plusieurs reprises. En outre, certaines personnes ont également mentionné des formes de participation moins formalisées, telles que la participation à divers projets ou des conférences pour les enfants non définies par écrit.

Dans le cadre de l'enquête en ligne, les représentantes et représentants des communes ont en outre indiqué comment les enfants et les jeunes peuvent participer aux processus de décision et d'aménagement communaux. La figure suivante F 2.2 présente les résultats.



F 2.2 : Participation aux processus de décision et d'aménagement communaux, par groupes d'âge



Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne ; n = 48 ; plusieurs réponses possibles.

Les résultats de la figure F 2.2 montrent que les enfants et les jeunes sont impliqués de diverses manières dans les processus communaux, les formes variant selon le groupe d'âge. Les enfants d'âge préscolaire y participent surtout par le biais d'une suppléance (67%), par exemple des enquêtes auprès des parents. Les enfants en âge de fréquenter l'école enfantine ou primaire sont souvent impliqués dans des enquêtes thématiques spécifiques (p. ex. ateliers, enquête en ligne) et dans des structures de participation institutionnalisées telles que conseil ou parlement des enfants (40%). Les jeunes du degré secondaire I participent à des enquêtes spécifiques (69%), à des conseils ou des parlements des jeunes (46%) et assez souvent à des formes de participation numériques (p. ex. enquêtes, plateformes pour la jeunesse, 42%). Les enquêtes thématiques spécifiques (48%) constituent également la forme de participation la plus fréquente chez les jeunes/jeunes adultes après la scolarité obligatoire, suivies des possibilités de participation numériques (33%).

Trois quarts des représentantes et représentants des communes (74%) ont indiqué dans l'enquête en ligne garantir une participation des enfants et des jeunes adaptée à leur âge et à leurs besoins (conformément à l'art. 2 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant [non-discrimination]). 26% estiment que cela n'est pas (encore) le cas dans leur commune. Ici aussi, on constate des différences entre les communes selon leur taille : plus une commune est grande, plus elle a tendance à mettre en œuvre les dispositions de l'art. 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant des

Nations Unies. Cela s'explique sans doute aussi par le fait que les grandes communes disposent de davantage de ressources et de la différenciation nécessaire au sein de l'administration pour garantir une participation adaptée à l'âge et aux besoins que les petites communes. Les communes qui garantissent une participation adaptée aux besoins ont été interrogées sur les mesures concrètes qu'elles mettaient en œuvre. Les projets de participation dans des écoles ou des quartiers (97%) ont été le plus souvent cités par les représentantes et représentants de communes de toutes tailles, suivis par les formats de participation à bas seuil dans la commune, par exemple les actions participatives dans l'espace public (76%). Environ 56% des communes proposent des offres de loisirs inclusives et des places de jeux accessibles aux enfants et aux jeunes avec ou sans handicap. 47% des communes ont mentionné le recours à des interprètes ou à du matériel multilingue. 44% des communes proposent différentes prestations de soutien pour l'utilisation des transports publics, comme une aide financière ou un accès sans barrière aux applications. Des systèmes de bons permettant aux enfants et aux jeunes de participer à des activités associatives, à des courses d'école ou à des camps scolaires ont été mentionnés par 38% des représentantes et représentants des communes. Environ un quart des communes (24%) proposent des formations de sensibilisation pour les professionnelles et professionnels ainsi que les associations afin de prévenir la discrimination et l'exclusion. Des locaux et du matériel sans barrières pour les procédures de participation (p. ex. langage simple, soutien visuel) ont également été cités. L'implication d'enfants et de jeunes en situation de handicap

dans les offres de participation communales, avec le soutien de spécialistes ou un accompagnement par des pairs (15%) est moins répandue. Dans la catégorie « Autres » (9%), d'autres mesures ont été citées : réductions tarifaires dans les crèches pour les enfants en situation de handicap, collaboration entre l'animation enfance et jeunesse et l'école de pédagogie curative, règlement communal dans le domaine social sur le financement des activités de loisirs et des camps pour enfants et jeunes (cf. figure FA 3 en annexe).

2.2 Motivations et attentes à l'égard de la mise en œuvre de l'initiative CAE

Dans les groupes de discussion, les représentantes et représentants des communes ont été invités à expliquer comment ils avaient eu connaissance de l'initiative CAE et ce qui les avait incité·e·s à y participer. Dans certaines communes, ce sont des personnes motivées de l'administration municipale ou communale qui avaient entendu parler de l'initiative et qui se sont engagées pour que leur propre commune obtienne le label. Dans d'autres, la promotion des aménagements pour les enfants et les jeunes figurait déjà à l'agenda politique et le label a été considéré comme un moyen de regrouper les mesures prévues sous un même toit. Par ailleurs, les communes déjà certifiées se sont avérées être d'importants multiplicateurs lorsqu'il s'agissait de faire connaître l'initiative CAE auprès des communes voisines et de la région. Dans quelques cantons, le canton lui-même joue (ou a joué) un rôle de multiplicateur en incitant les communes à participer et/ou en soutenant financièrement celles qui souhaitent obtenir une certification (p. ex. prise en charge d'une partie des coûts de l'analyse de la situation). Enfin, le soutien de l'UNICEF s'est parfois avéré être un facteur ayant poussé une commune à se prononcer en faveur du label : une commune a ainsi rapporté que l'UNICEF avait présenté l'initiative CAE et le processus au sein de l'exé-

cutif communal, ce qui avait permis de lever les réserves et les doutes de la municipalité concernant le label.

De nombreuses communes ont vu dans l'initiative CAE l'opportunité d'ancrer (encore mieux) les thèmes relatifs aux enfants et aux jeunes dans leur commune et de collaborer avec davantage de coordination par le biais de l'administration sur ces thèmes. Les petites communes (d'agglomération) affichant une croissance démographique négative espéraient que le label renforcerait l'attractivité de la commune pour les jeunes et les familles. D'autres communes qui se sont déjà qualifiées d'amies des enfants et/ou dont la proportion de familles est élevée ont souhaité utiliser ce label pour rendre cette situation encore plus visible.

Certaines communes romandes se sont interrogées sur la raison pour laquelle le nom du label ne fait référence qu'aux enfants et pas aux jeunes. Elles souhaitent une dénomination plus large telle que « Commune amie des enfants et des jeunes ».

| Raisons de la sortie de l'initiative CAE

Il arrive régulièrement qu'une commune commence le processus de certification, mais l'interrompt prématurément (p. ex. après l'analyse de la situation) ou renonce à une recertification. Dans le groupe de discussion composé de représentantes et représentants de trois communes de ce type, il est apparu clairement que cela n'était pas dû à un mécontentement à l'égard du processus ou de l'accompagnement de l'UNICEF, mais qu'il s'agissait en premier lieu de la politique et du budget communaux : certaines communes, par exemple, n'ont pas la volonté politique ou le budget nécessaire pour mettre en œuvre des mesures dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, ou d'autres ne cherchent généralement pas à obtenir de label et renoncent donc à une certification.



Pour les communes qui possèdent le label depuis longtemps et qui ont fait plusieurs recertifications, on constate aussi un « effet de saturation » : une représentante communale a ainsi rapporté que les conditions-cadres pour les enfants et les jeunes dans sa commune se sont fortement améliorées au cours de l'initiative CAE et que des structures durables ont pu être mises sur pied avec succès. Au bout d'un certain temps, la valeur ajoutée supplémentaire d'une nouvelle certification n'était plus perceptible, notamment en raison de la charge de travail liée à la recertification.

2.3 Processus de certification

Les participantes et participants aux groupes de discussion ont perçu le processus de certification comme très positif, même si beaucoup l'ont trouvé exigeant en termes de temps et de travail. Les représentantes et représentants des communes ont estimé que les étapes du processus et la procédure d'obtention du label étaient suffisamment claires et le soutien de l'UNICEF était globalement perçu comme fortement axé sur les besoins, compétent et ciblé. Plusieurs groupes de discussion ont souligné de manière particulièrement positive l'accompagnement personnel et le soutien « à la carte » de l'UNICEF ainsi que la flexibilité existante permettant d'adapter le processus et les produits aux conditions-cadres des communes. Certaines communes ont également apprécié qu'il n'y ait pas de pression temporelle.

Le groupe de discussion composé des communes liechtensteinoises a toutefois montré que les différentes étapes du processus, en particulier l'analyse de la situation, sont encore trop peu adaptées au contexte du pays. Ces personnes ont notamment attiré l'attention sur le fait que certains thèmes qui relèvent de la compétence des communes en Suisse relèvent de la compétence nationale au Liechtenstein. Lors de l'entretien avec les représentantes et représentants des communes tessinoises, la question a été posée de savoir s'il était possible de répondre à toutes les questions de l'analyse de la situation pour les petites communes disposant d'une administration peu différenciée.

Dans l'enquête en ligne, il a été mentionné que le déroulement approximatif du processus de certification est présenté sur le site Internet de l'UNICEF. En ce qui concerne la composition du groupe de travail, quelques personnes interrogées souhaitent que l'UNICEF fournisse des informations détaillées avant la réunion de lancement.

| Évaluation des différentes étapes du processus de certification

Vous trouverez ci-après une description de l'évaluation des différentes étapes du processus de certification par les représentantes et représentants des communes dans le cadre des groupes de discussion et de l'enquête en ligne.



Analyse de la situation

Lors de l'analyse de la situation, il s'agit avant tout pour une commune de se pencher sur tous les domaines de la vie importants pour les enfants et les jeunes et de se demander dans quelle mesure ceux-ci sont adaptés aux enfants. Selon les conclusions des groupes de discussion, la procédure d'analyse de la situation était similaire dans de nombreuses communes : au sein d'une administration, les différents offices, l'animation communale auprès des jeunes et d'autres services concernés sont priés de répondre aux questions du questionnaire qui les concernent. Le groupe de travail compétent ou la personne compétente (direction du projet) compile les différentes réponses. Une commune a externalisé ce processus à un service approprié. Tous les membres des groupes de discussion ont trouvé l'analyse de la situation très utile et ont estimé qu'elle constituait une bonne base pour les étapes suivantes du processus. Nombre d'entre eux ont toutefois estimé que la charge de travail liée à l'analyse de la situation était plutôt élevée, même si une procédure pragmatique de collecte des données a souvent été choisie. Dans les grandes communes en particulier, le processus semble être long, ce qui est probablement dû entre autres à la complexité accrue et à la différenciation des structures administratives. Le questionnaire de l'UNICEF semble globalement bien adapté aux communes suisses, même si certains thèmes tels que le gymnase ou le domaine de l'enseignement ne sont pas pertinents pour les petites communes dépourvues d'offres de degré secondaire II. Pour les communes du Liechtenstein, le questionnaire n'était pas suffisamment adapté au contexte spécifique, mais elles ont su s'entraider et ont pu échanger avec d'autres communes du pays déjà labellisées.

Dans le cadre de l'enquête en ligne, une commune a indiqué que l'analyse de la situation au cours du troisième cycle impliquait une charge de travail importante, la valeur ajoutée étant limitée en raison du manque de comparabilité avec la première analyse de la situation.

2. Participation d'enfants et de jeunes



Participation des enfants et des jeunes

La deuxième étape du processus consiste à recueillir les points de vue, les besoins et les préoccupations des enfants et des jeunes par rapport à la commune. Dans l'ensemble, les membres des groupes de discussion ont trouvé l'implication des enfants et des jeunes très positive et enrichissante. De nombreuses personnes ont trouvé la charge de travail énorme, notamment parce qu'il fallait, dans la mesure du possible, intégrer tous les groupes d'âge, ce qui a nécessité différentes approches méthodologiques. Beaucoup de communes ont impliqué les écoles et les centres pour les jeunes, où les enfants et les jeunes ont par exemple été interrogés sur leurs besoins et leurs préoccupations par le personnel enseignant lors du conseil de classe, à l'aide de questionnaires ou dans le cadre d'ateliers. Dans une commune, les écoles n'étaient pas disposées à soutenir la commune, sans doute aussi en raison de la lourde charge à laquelle les écoles sont déjà confrontées au quotidien. Pour cerner les besoins des enfants d'âge préscolaire, les parents ou le personnel des crèches ont souvent été interrogés. Dans certains endroits, pour l'analyse de la situation, des ateliers ou des événements de participation spécifiques pour les enfants et les jeunes ou un World Café (méthode participative permettant d'échanger des connaissances et de découvrir de nouvelles perspectives dans une ambiance détendue, semblable à celle d'un café) ont également été organisés pour leurs parents. Dans les communes disposant déjà de possibilités de participation pour les enfants et les jeunes (p. ex. sous la forme de parlements des jeunes) ou réalisant régulièrement des enquêtes auprès des jeunes, celles-ci ont également été utilisées.

Alors que certains membres des groupes de discussion ont indiqué qu'ils organiseraient eux-mêmes les événements de participation, d'autres ont fait appel à un soutien externe. Une commune a fait état d'une collaboration certes coûteuse, mais très précieuse avec une haute école spécialisée. La commune a profité durablement des méthodes de participation adaptées aux groupes cibles proposées ainsi que de l'évaluation détaillée et du traitement des résultats par la haute école spécialisée. En revanche, une autre commune s'est montrée déçue de sa collaboration avec une autre organisation externe, qui a été perçue comme insuffisante en termes de soutien et d'orientation vers les groupes cibles.

Les membres des groupes de discussion connaissaient certes le fonds de soutien d'ALDI SUISSE, mais ce soutien financier a rarement été sollicité. Pour les grandes communes, la charge administrative ne semble guère rentable par rapport à la contribution financière. Pour les petites communes, le soutien du fonds est en revanche tout à fait attrayant, comme cela a été rapporté de manière isolée dans les groupes de discussion. Les communes prospères ne sont pas tributaires de ces fonds. Ainsi, les représentantes et représentants de certaines communes dont les finances se portent bien ont indiqué ne pas avoir demandé de soutien du fonds et avoir donné la préférence aux communes dont la situation financière est plus précaire.

3. Plan d'action



Plan d'action

La troisième étape du processus consiste à définir des objectifs et des mesures concrètes afin d'améliorer les aménagements pour les enfants et les jeunes dans la commune. Il ressort des groupes de discussion que la procédure d'élaboration du plan d'action a été similaire dans de nombreuses communes : souvent, un groupe de travail interdépartemental a coordonné et/ou élaboré le plan d'action sur la base des résultats de l'analyse de la situation et de la participation. Selon la représentante d'une commune, l'élaboration par les services est importante et efficace dans la mesure où ceux-ci sont responsables de la mise en œuvre des mesures et doivent engager les ressources nécessaires à cette fin. Lors de l'élaboration des plans d'action, les communes se sont également penchées sur les mesures qui correspondaient déjà au label et qui pouvaient être intégrées dans leur plan d'action. L'intégration de ces mesures dans les plans d'action leur a donné plus de poids et de visibilité. Les représentantes et représentants de certaines communes ont également mentionné qu'il était important d'harmoniser le plan d'action avec les objectifs de législature. Les représentantes et représentants des communes du Liechtenstein ont en outre indiqué qu'en plus des exemples de bonnes pratiques de l'UNICEF, ils et elles s'étaient également inspiré·e·s des expériences et des plans d'action d'autres communes du pays, notamment parce que la marge de manœuvre des communes liechtensteinoises est plus faible que celle des communes suisses.

Les défis liés à l'élaboration des plans d'action n'ont été évoqués que de manière sporadique dans les groupes de discussion. La mise en commun des bases (analyse de la situation, résultats de la participation) a certes été passionnante, mais elle a nécessité beaucoup de travail, selon les représentantes et représentants de certaines communes. En outre, il existe parfois de grandes différences entre les départements en ce qui concerne les priorités en matière d'adaptation aux besoins des enfants et des jeunes, ce qui se reflète également dans le plan d'action et sa mise en œuvre. Par ailleurs, la gestion des attentes représente parfois un défi, car avec la participation des enfants et des jeunes (étape 2) une commune suscite aussi des convoitises auxquelles elle ne peut pas toujours répondre avec le plan d'action.

Dans le cadre de l'enquête en ligne, une personne a exprimé le besoin d'un outil de plan d'action basé sur le web permettant d'établir le plan d'action en ligne et de suivre numériquement sa mise en œuvre (documentation des objectifs, des mesures, des indicateurs et des progrès). Un tel outil pourrait contribuer à standardiser les processus et à accroître l'efficacité.

4. Évaluation



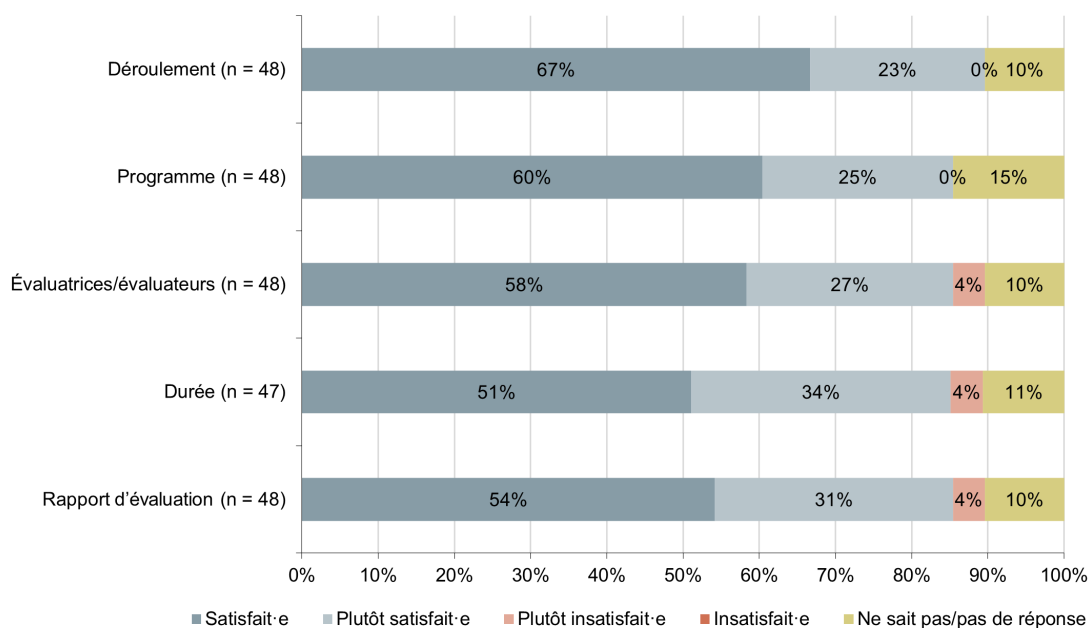
Évaluation

Les membres des groupes de discussion étaient relativement unanimes sur le fait que la charge liée à l'organisation de la journée d'évaluation était plutôt élevée par rapport aux connaissances acquises. Les participantes et participants estiment toutefois que le modèle de l'UNICEF pour l'organisation de la journée d'évaluation est très utile. Pour beaucoup de représentantes et représentants de communes, le jeu en valait la chandelle : le « regard de l'extérieur » représente une valeur ajoutée évidente et permet d'avoir une nouvelle perspective sur la commune. Les rapports d'évaluation sont rédigés de manière respectueuse et contiennent des idées et des retours utiles, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.

Quelques représentantes et représentants de communes ont été plutôt déçus par l'évaluation et ses résultats : la charge de travail pour l'évaluation et ses bénéfices serait disproportionnée. Selon certaines communes, une évaluation plus courte, par exemple sous la forme d'un entretien avec les responsables du projet, aurait conduit aux mêmes résultats et aurait été moins fastidieuse. Par ailleurs, certaines représentantes et certains représentants ont indiqué que le rapport d'évaluation contenait parfois des passages qui ne correspondaient pas à la réalité de la commune et ressemblaient plutôt à des « blocs de texte » tirés d'un modèle de rapport. Au Liechtenstein, certaines recommandations n'étaient pas applicables au contexte national, ce qui a suscité un mécontentement.

Dans le cadre de l'enquête en ligne, les représentantes et représentants des communes ont également été priés d'évaluer leur satisfaction à l'égard de l'évaluation externe dans son ensemble et de ses différents aspects. Contrairement aux groupes de discussion, l'enquête en ligne a brossé un tableau globalement positif de l'évaluation externe. 54% des personnes interrogées sont satisfaites de l'évaluation externe et 28% plutôt satisfaites. Comme le montre la figure F 2.3, le déroulement (67%) et le programme (60%) ont été jugés particulièrement positifs. Dans le champ de texte libre, il a toutefois été mentionné que la charge de travail était trop élevée et que l'évaluation externe pourrait être encore mieux adaptée aux différentes communes.

F 2.3 : Satisfaction à l'égard de l'évaluation externe



Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne.

Dans l'enquête en ligne, une commune a également mentionné qu'au cours d'un cycle, l'analyse de la situation et l'évaluation externe étaient parfois contradictoires. Cela a notamment été perçu comme problématique parce que les deux documents pourraient être utilisés en tant que légitimation vis-à-vis du conseil municipal. En outre, il a été suggéré que les documents soient plus courts et que les recommandations soient formulées plus clairement.

5. Certification



Certification

Enfin, une commission composée de spécialistes décide de la distinction en tant que « Commune amie des enfants ». ⁵ La présente évaluation est moins focalisée sur la remise de la certification que sur l'appréciation de l'ensemble du processus.

Les personnes interrogées s'accordent à dire que le processus de certification et le port du label CAE aident une commune à maintenir le thème de la participation des enfants et des jeunes à l'esprit dans le travail quotidien au sein de la commune et à promouvoir une réflexion critique sur cette thématique. Et ce tant parmi le personnel de l'administration qu'avec les habitantes et habitants de la commune. Le fait que l'UNICEF communique toujours suffisamment tôt sur les futures étapes du processus est également apprécié.

La durée du premier processus de certification (du lancement à l'obtention du label) varie d'une commune à l'autre selon les conclusions des groupes de discussion. Le processus peut durer un à deux ans, voire plus pour les grandes communes. Cela s'explique par des structures administratives plus grandes et plus complexes et par le nombre d'acteurs et d'actrices impliqués.

Le label « Commune amie des enfants » est attribué à une commune pour une durée de quatre ans. Une recertification a ensuite lieu. Les membres des groupes de discussion ont estimé que la durée du cycle de quatre ans était appropriée, notamment parce qu'elle correspondait souvent à la durée de la législature de l'administration communale et qu'elle exerçait une certaine pression pour que l'on continue à se pencher sur cette thématique. Certaines personnes ont toutefois fait remarquer que dans les grandes communes, la mise en œuvre des mesures prend un peu plus de temps et qu'il faudrait donc privilégier une durée de cycle de cinq ans. Dans le cadre de l'enquête en ligne, les personnes interrogées se sont montrées divisées : 52% des représentantes et représentants des communes sont satisfait·e·s de la durée actuelle du cycle de quatre ans, tandis que 48% préféreraient une durée de cinq ans. Dans l'appréciation de cette question, il n'y a que peu de différences entre les communes qui n'ont fait qu'un cycle de certification et celles qui en ont déjà fait plusieurs. Dans la tendance, on constate toutefois que dans les communes en étant à leur premier ou deuxième cycle, les partisans et partisanes d'un cycle de quatre ans prédominent, alors que celles qui en sont à leur troisième cycle semblent préférer une durée plus longue. Cette question ne montre pas non plus de différences significatives selon la taille des communes, sauf pour les communes de moins de 5000 habitantes et habitants : 64% des représentantes et représentants de ces communes préfèrent un cycle de quatre ans. Il convient toutefois de noter que ce sous-échantillon est très petit (13 communes).

⁵ Cf. <https://www.unicef.ch/fr/nos-actions/national/partenaires-et-initiatives/commune-amie-des-enfants>, consulté le 18 août 2025.

2.4 Mise en œuvre dans les communes

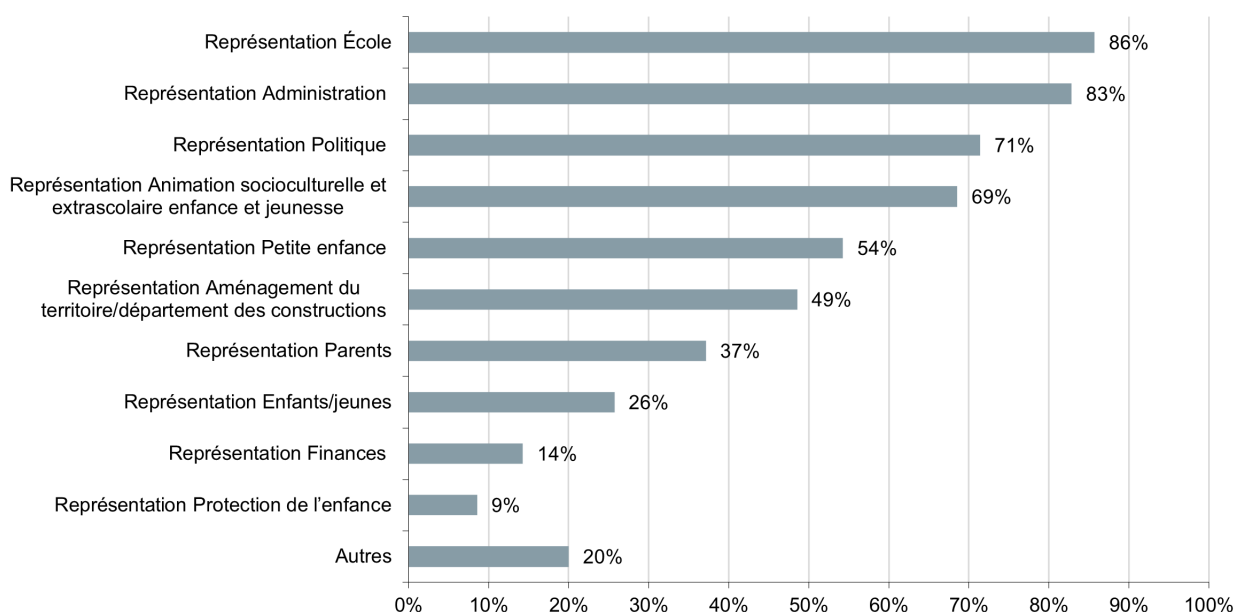
Vous trouverez ci-après une description de l'organisation de mise en œuvre choisie par les communes pour gérer le processus de certification et de la manière dont la mise en œuvre est ou a été surveillée.

Organisation et collaboration dans les communes

Les groupes de discussion ont montré que dans de nombreuses communes, une direction de projet est responsable de l'initiative CAE et assure la cohésion, fait avancer et surveiller l'initiative en tant que « gardien de la thématique ». Selon les groupes de discussion, la direction de projet est généralement

soutenue par un groupe de travail interadministratif. C'est ce que confirme également l'enquête en ligne : environ trois quarts des représentantes et représentants des communes interrogé·e·s (73%) ont indiqué disposer d'un groupe de travail, d'accompagnement ou de projet dédié au processus CAE. La figure suivante F 2.4 montre la composition de ces groupes.

F 2.4 : Composition des groupes de travail, d'accompagnement ou de projet



Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne ; n = 35 ; plusieurs réponses possibles.

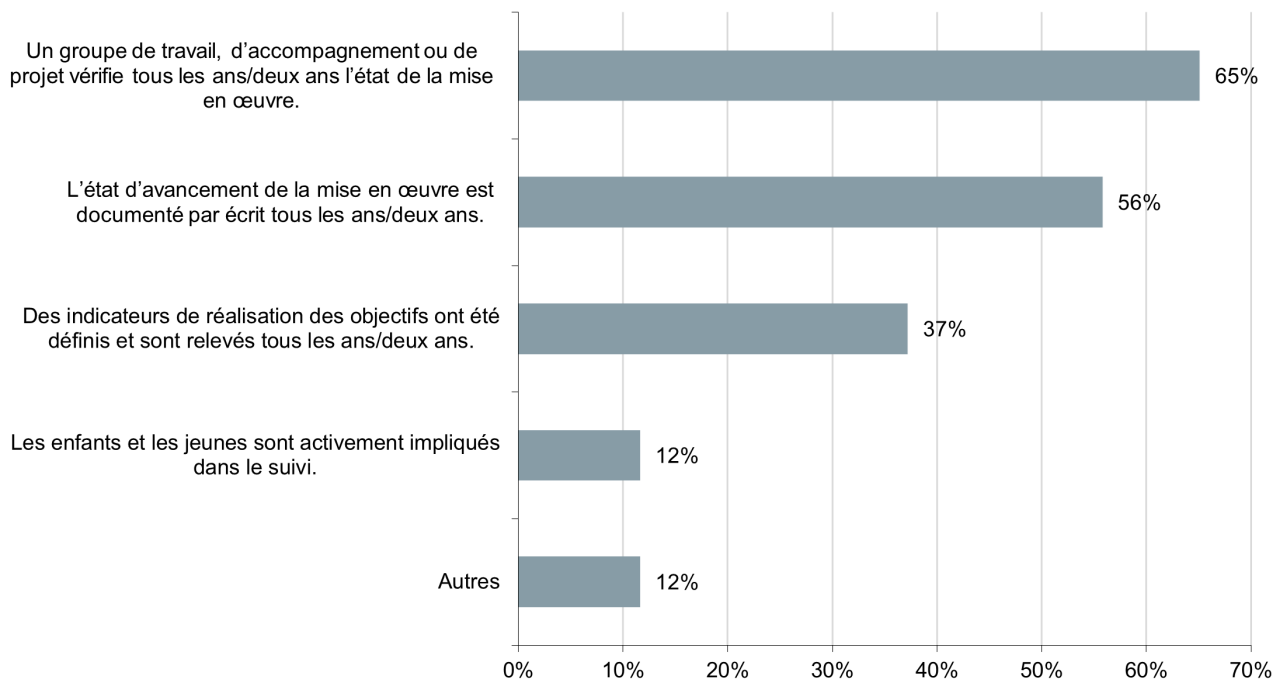
Les spécialistes les plus représenté·e·s sont issus de l'école (86%), de l'administration (83%) et du milieu politique (71%). Des spécialistes de l'animation socioculturelle ou extrascolaire enfance et jeunesse (69%) sont également impliqué·e·s dans de nombreux groupes. Les domaines Petite enfance (54%), Aménagement du territoire/département des constructions (49%), Parents (37%) et Enfants et jeunes eux-mêmes (26%) sont un peu moins représenté·e·s. Seules quelques personnes des domaines des finances (14%) et de la protection de l'enfance (9%) sont impliquées dans les groupes de travail, d'accompagnement ou de projet. Dans la catégorie « Autres » (20%), des spécialistes des domaines de la mobilité, de la prévention de la santé (Département de la santé), de la police des mineurs et de prévention (police cantonale), de la police communale, de l'environnement, de la communication, du sport et de la culture ont été cités. Aucune indication n'a été donnée quant à la taille des groupes de travail.

Suivi et évaluation de la mise en œuvre

Dans le cadre de l'enquête en ligne, il a été demandé aux communes comment elles contrôlent et évaluent la mise en œuvre des mesures en faveur des enfants et des jeunes. 10% des représentantes et représentants des communes interrogé·e·s n'effectuent pas de suivi systématique ou d'évaluation. Les 90% restants ont indiqué comment le suivi est mis en œuvre concrètement (cf. figure F 2.5).

La pratique la plus courante consiste à ce qu'un groupe de travail, d'accompagnement ou de projet vérifie chaque année ou tous les deux ans l'état d'avancement de la mise en œuvre (65%). De plus, 56% des communes documentent régulièrement par écrit l'état d'avancement de la mise en œuvre. 37% des communes définissent des indicateurs de réalisation des objectifs et les recueillent chaque année ou tous les deux ans. Toutefois, seuls 12% des communes impliquent activement les enfants et les jeunes dans le suivi.

F 2.5 : Suivi et évaluation



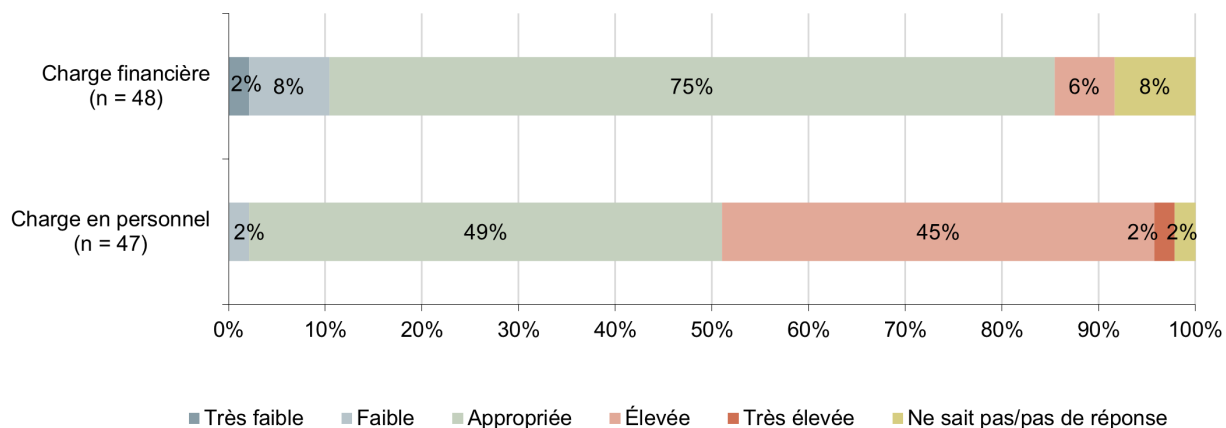
Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne ; n = 43 ; plusieurs réponses possibles.

2.5 Charges en lien avec l'initiative CAE

Les charges liées à l'initiative CAE peuvent être subdivisées en charges financières directes et en charges en personnel. La figure F 2.6 montre comment les représentantes et représentants ont évalué les charges financières et en personnel dans le cadre de l'enquête en ligne.

La grande majorité (75%) des représentantes et représentants des communes interrogé·e·s estiment que la charge financière directe liée au label pour les communes (notamment les coûts du label) est appropriée (cf. figure F 2.6). 6% des personnes interrogées estiment que cette charge est élevée et 10% qu'elle est (très) faible.

F 2.6 : Évaluation de la charge financière et en personnel



Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne.



© UNICEF / Chris Reist

La taille de la commune et le nombre de cycles de certification effectués ne semblent guère influencer l'évaluation de l'adéquation de l'effort financier. En ce qui concerne la taille de la commune, cela pourrait signifier que l'échelonnement des coûts du label en fonction de la taille de la commune est approprié. Les membres des groupes de discussion sont également d'avis que la charge financière pour le label CAE reste limitée, notamment par rapport à d'autres labels (p. ex. Cité de l'énergie).

Contrairement à l'évaluation de la charge financière, la charge en personnel est vue d'un œil plus critique (cf. figure F 2.6). Certes, près de la moitié des personnes interrogées (49%) ont jugé la charge en personnel appropriée, mais une proportion presque aussi importante (47%) l'a jugée (très) élevée. Il n'est pas possible de constater de différences entre les communes ayant effectué un nombre différent de cycles de certification. La taille de la commune semble toutefois jouer un rôle dans l'estimation de la charge en personnel, contrairement à l'estimation de la charge financière : alors que 69% des représentations des grandes communes (à partir de 20 000 habitantes et habitants) estiment que la charge en personnel est adéquate, elles ne sont que 45% pour les communes moyennes (5000–19 999 habitantes et habitants) et petites (jusqu'à 5000 habitantes et habitants). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les charges en personnel liées au label sont à peu près identiques pour toutes les communes, mais qu'elles pèsent davantage pour les petites administrations qui emploient moins de personnel. Dans les groupes de discussion également, la charge en personnel a été jugée considérable. Il est donc

important que l'UNICEF attire l'attention sur ce point dès le début du processus.

Dans l'enquête en ligne, il a en outre été demandé quels pourcentages de postes les communes consacrent en moyenne au processus de certification (direction de projet). Les résultats montrent que cet engagement est faible à modéré dans la plupart des communes : la majorité des personnes interrogées (29%) ont indiqué en consacrer 6 à 10%, 27% d'entre elles en ont consacré 11 à 15%, 20% 1 à 5% de postes et 18% ont indiqué en consacrer 16 à 20%. Seules quelques communes y consacrent un pourcentage de postes plus élevé : 4% des communes utilisent entre 21 et 30% et 2% entre 31 et 40%. Aucune des communes interrogées ne consacre plus de 40% de postes au processus de certification. En ce qui concerne les ressources en personnel, il a été souligné à plusieurs reprises au sein des groupes de discussion qu'une condition essentielle à la réussite était de mettre à la disposition d'une (ou de plusieurs) personne(s) un pourcentage de poste suffisant pour la mise en œuvre de l'initiative CAE.

2.6 Collaboration et soutien de l'UNICEF

Cette section présente les résultats de la collaboration entre les communes titulaires du label CAE ou en cours de certification et l'UNICEF. L'accent est mis, d'une part, sur le soutien et les offres d'accompagnement de l'UNICEF et, d'autre part, sur les différents canaux d'échange que l'UNICEF met à la disposition des communes.

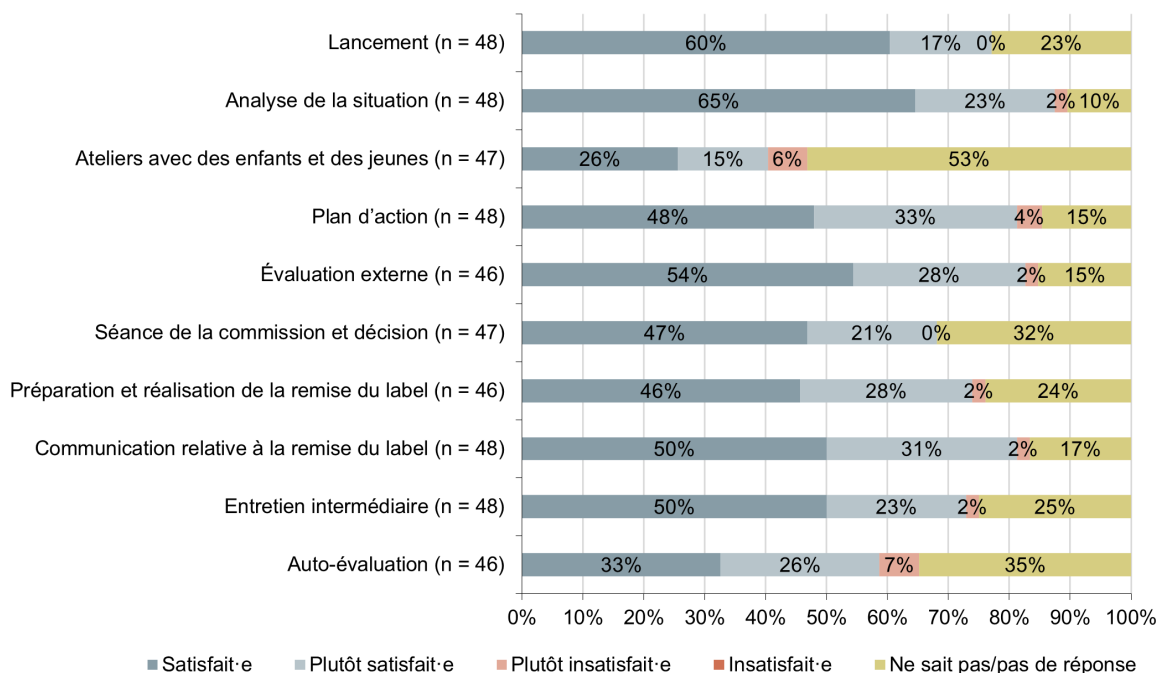
| Soutien et offres d'accompagnement

Les membres des groupes de discussion se sont dit très satisfaits du soutien de l'UNICEF dans le cadre du processus de certification. Dans l'ensemble, ils et elles considèrent la collaboration comme très précieuse, efficace et constructive. L'accompagnement personnel constant et étroit et le fait de disposer d'une personne de contact précise du côté de l'UNICEF ont été soulignés de manière particulièrement positive. La personne de contact fixe, qui connaît le processus et peut nommer personnellement les responsables de la commune, est particulièrement appréciée. Les représentantes et représentants des communes ont également salué la volonté des responsables de l'UNICEF de s'impliquer dans les idées et les propositions des communes pour l'organisation du processus et de s'adapter au rythme de chaque commune.

Les membres des groupes de discussion apprécient les modèles et outils mis à disposition et les ont jugés utiles. Comme nous l'avons déjà mentionné, certains modèles sont encore trop peu adaptés au contexte local selon les membres du groupe liechtensteinois.

Les résultats de l'enquête en ligne confirment la satisfaction globalement élevée des personnes interrogées à l'égard de l'accompagnement personnel par l'UNICEF et des différentes offres d'accompagnement (cf. figure F 2.7). Il n'est pas possible de constater de différences dans l'évaluation des communes selon leur taille ou leur nombre de certifications. Les personnes interrogées sont particulièrement satisfaites de l'analyse de la situation (65%), du lancement (60%) et de l'évaluation externe (54%, voir aussi section sur l'évaluation externe). Le pourcentage élevé de réponses « Ne sait pas/pas de réponse » pour les différentes offres d'accompagnement est frappant. Cela pourrait indiquer que certaines communes ne comprennent pas ou ne connaissent pas assez bien certaines offres ou n'en ont pas encore fait usage (p. ex. les communes qui se trouvent au début du processus).

F 2.7 : Satisfaction à l'égard des offres d'accompagnement de l'UNICEF



Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne.

| Webinaires et tables rondes

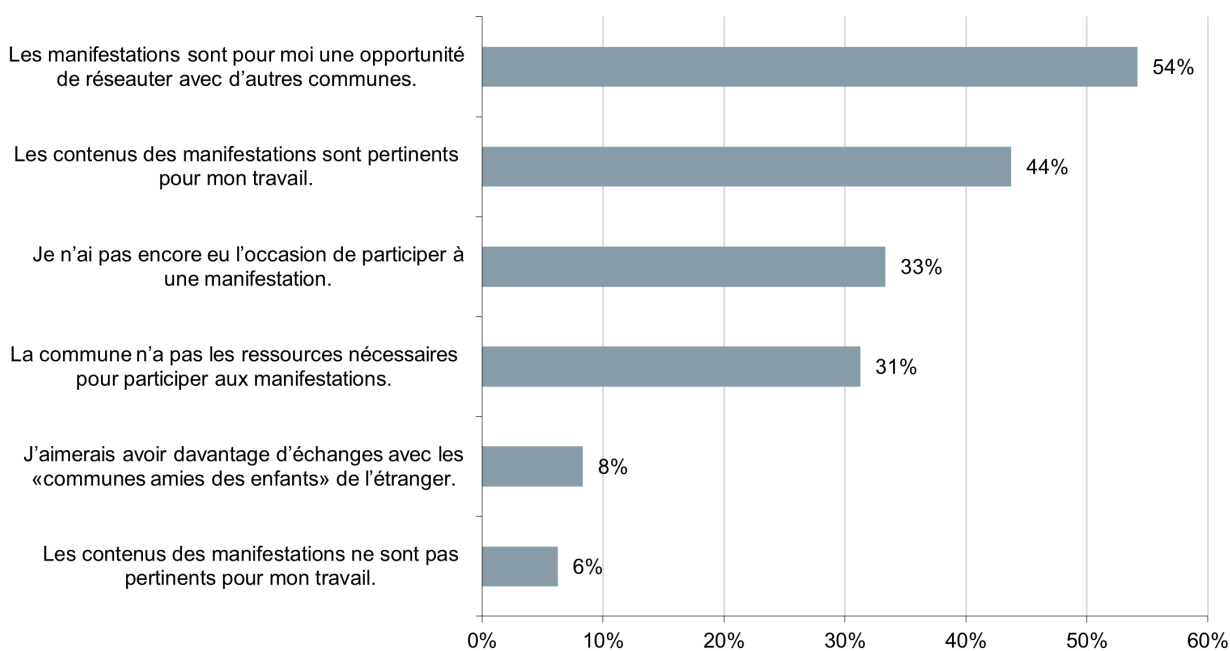
Les membres des groupes de discussion ont également évalué les tables rondes régionales. Les représentantes et représentants des communes se sont montrés globalement satisfaits de l'offre et apprécient les possibilités de réseautage dans la région. Les contributions thématiques sur des thèmes et défis concrets qui préoccupent les communes sont précieuses et utiles. Certaines communes n'ont pas encore participé à une réunion de réseautage en raison de ressources limitées, d'autres ne savent pas si elles font partie du groupe cible des tables rondes.

Dans l'enquête en ligne également, les représentantes et représentants des communes ont donné leur avis sur les manifestations organisées par l'UNICEF dans le cadre du processus CAE (webinaires, tables rondes) (cf. figure F 2.8). Le plus souvent, les manifestations sont une opportunité de réseautage avec

d'autres communes (54%). Pour 44% des représentantes et représentants des communes, les contenus sont pertinents pour leur travail. En même temps, il apparaît qu'une partie d'entre elles et eux n'ont pas encore pu participer à une manifestation (33%) ou ne disposent pas des ressources nécessaires pour y participer (31%). Le souhait d'avoir davantage d'échanges avec des « Communes amies des enfants » de l'étranger a été exprimé de manière sporadique (8%). Seuls 6% des communes ont indiqué que les contenus des manifestations n'étaient pas pertinents pour leur travail.

Les membres des groupes de discussion ont en outre mentionné qu'il serait très utile pour les communes qui se trouvent au début du processus de certification que l'UNICEF établisse un contact si nécessaire avec une commune de taille comparable qui a déjà suivi le processus. Les échanges qui en ont résulté ont été décrits comme enrichissants et inspirants.

F 2.8 : Évaluation des manifestations organisées par l'UNICEF



Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne ; n = 48 ; plusieurs réponses possibles.

| Besoin d'autres offres de soutien

Dans l'enquête en ligne, il a été demandé aux communes si elles souhaitaient un soutien différent ou plus approfondi de la part de l'UNICEF dans le cadre du processus CAE. D'une part, les offres existantes ont été jugées de manière positive et doivent être maintenues. Le soutien compétent et constructif de l'UNICEF tout au long du processus, la communication précoce des futures étapes du projet, le processus de certification bien structuré, les entretiens de réflexion, les outils mis à disposition par l'UNICEF ainsi que la possibilité de par-

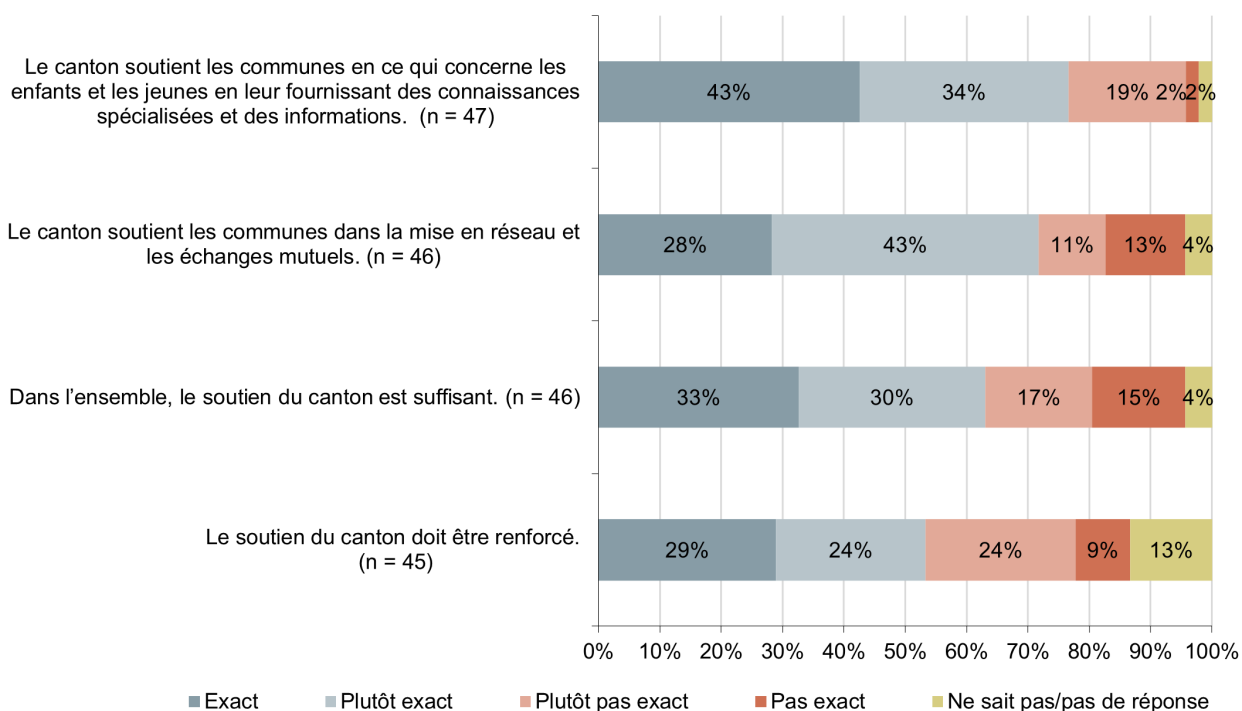
ticiper à des tables rondes et à des formations continues ont particulièrement été soulignés. La plupart des membres des groupes de discussion sont également satisfaits des formats d'échange existants. Ils et elles considèrent en particulier la mise en réseau avec les communes de la région comme précieuse.

Le souhait d'une adaptation des formats d'échange a toutefois été exprimé à plusieurs reprises, par exemple des événements professionnels numériques et des tables rondes numériques.

Selon les membres des groupes de discussion, de tels formats pourraient ménager les ressources et faciliter la participation, car les longs trajets peuvent compliquer la participation aux manifestations. Une grande commune urbaine de Suisse romande souhaite échanger non seulement avec les communes (nettement plus petites) de sa région, mais aussi avec des communes de Suisse alémanique de taille similaire. Cela s'explique par le fait que les défis et les conditions en lien avec l'initiative CAE sont différents dans les grandes villes de ceux des petites communes dotées de structures administratives moins complexes.

En outre, il existe un besoin de matériel et d'outils concrets, par exemple une newsletter régulière avec des exemples de bonnes pratiques, des exemples pratiques de participation dans les communes ou des suggestions de mesures.

F 2.9 : Collaboration avec le canton



Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne.

2.7 Collaboration avec le canton

La collaboration des communes avec le canton en matière de participation des enfants et des jeunes a été jugée majoritairement positive, comme le montre la figure F 2.9.

La collaboration avec le canton a été évaluée positivement, en particulier en ce qui concerne le soutien technique : environ trois quarts des représentantes et représentants des communes interrogé·e·s (77%) étaient (plutôt) d'accord avec l'affirmation selon laquelle le canton soutient les communes en leur fournissant des connaissances spécialisées et des informations. De même, une grande partie des personnes interrogées (71%) se sentent (plutôt) soutenues en ce qui concerne la mise en réseau et les échanges mutuels. L'évaluation du soutien général du canton est un peu plus réservée : environ deux tiers des personnes interrogées (63%) la jugent (plutôt) suffisante, tandis que 32% d'entre elles

ne sont (plutôt) pas d'accord. Plus de la moitié des personnes interrogées (53%) estiment en outre que le soutien du canton doit être renforcé. En réponse à la question de savoir avec quelles offres concrètes le canton doit renforcer son soutien aux communes à l'avenir, les représentantes et représentants des communes ont formulé différents souhaits et demandes :

- soutien et conseil spécialisés, par exemple un point de contact pour les questions relatives à la promotion de l'enfance et de la jeunesse
- accompagnement des processus de participation communaux, par exemple soutien technique et méthodologique lors de conférences d'enfants ou de conseils de jeunes, processus de planification participatifs
- meilleur ancrage structurel de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans le canton

- inscription de la promotion de l'enfance et de la jeunesse dans la loi
- développement et actualisation régulière de la stratégie cantonale en faveur des enfants et des jeunes ; introduction de normes de qualité contraignantes pour l'animation enfance et jeunesse
- recueil d'exemples réussis dans les communes comme source d'inspiration, par exemple en tant que base de données de bonnes pratiques
- réalisation régulière d'enquêtes, par exemple sondages auprès des jeunes, suivi de l'offre
- mise à disposition de documents et d'outils, par exemple des guides pratiques, des listes de contrôle, des modèles, des bonnes pratiques, des concepts, des recommandations
- soutien financier, par exemple pour des projets de participation, des approches innovantes ; collaboration intercommunale, par exemple des réseaux régionaux ; animation pour la jeunesse, par exemple cofinancement d'infrastructures, de personnel ou de conseils spécialisés, en particulier dans les petites communes
- mise en réseau et échange, par exemple tables rondes, conférences spécialisées, rencontres de réseautage
- offres de formation continue pour les spécialistes du domaine préscolaire

2.8 Impact de l'initiative CAE dans les communes

Dans les groupes de discussion, il est apparu clairement que l'initiative CAE a laissé des traces positives et efficaces dans toutes les communes, y compris dans celles qui n'ont pas achevé le processus de certification et n'ont pas (encore) obtenu le label. Les effets peuvent être résumés comme suit :

| Sensibilisation au niveau politique et administratif

La plupart des représentantes et représentants des communes ont indiqué qu'une sensibilisation avait eu lieu sur le plan politique et administratif. Ainsi, les services se sont davantage penchés sur la perspective des enfants et des jeunes dans le cadre de leurs activités et ont engagé un dialogue entre eux sur ce thème. De nombreux services ont donc modifié leur façon de penser. Dans le cadre des décisions et des projets, ils se demandent dans quelle mesure les enfants et les jeunes sont concernés et comment recueillir au mieux le point de vue de ces groupes cibles. De même, les différents services s'adresseraient davantage et activement aux administrations qui s'occupent des questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.

| Ancrage institutionnel de la direction de projet de l'initiative CAE

Pour la mise en œuvre de l'initiative CAE, au moins une commune a ancré les tâches correspondantes dans un profil de poste et a défini et financé des pourcentages de postes de manière ciblée. Cet ancrage institutionnel de l'initiative CAE permet de poursuivre la mission de manière continue et durable au niveau communal.

| Légitimation des mesures dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

Selon les conclusions des groupes de discussion, l'initiative CAE a conduit de nombreuses communes à donner plus de légitimité et de poids aux thèmes relatifs aux enfants et aux jeunes. C'est précisément dans les discussions budgétaires que le label CAE confère plus de poids aux préoccupations concernant les enfants et les jeunes. Grâce au label CAE, de nombreuses communes ont également pu apporter plus de cohérence dans leur politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse et exploiter les synergies entre les unités administratives. La durée limitée du label à quatre ans crée également une certaine pression afin que des mesures soient réellement prises et mises en œuvre. Certaines communes utilisent aussi activement le label dans leur communication externe afin de promouvoir leur site.

| Sensibilisation de la population

Dans le cadre des groupes de discussion, il a été mentionné à plusieurs reprises que la population comprenait mieux la participation des enfants et des jeunes et que les possibilités de participation étaient de plus en plus connues et exploitées en conséquence. Ainsi, les représentantes et représentants de certaines petites communes ont indiqué que les enfants et les jeunes s'adressaient de plus en plus à l'office compétent ou aux responsables concernés pour leur faire part de leurs souhaits et de leurs préoccupations. Mais ce label accroît aussi les attentes de la population vis-à-vis de la commune en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. Ce n'est pas fondamentalement négatif, car cette exigence de la population incite les communes à tenir leurs promesses. Mais il arrive parfois que des personnes s'adressent à la commune pour lui faire part de leurs critiques en faisant valoir l'argument « vous êtes une 'Commune amie des enfants' ».

| Autres effets

Dans les groupes de discussion, il est apparu que même les communes qui se sont retirées du processus prématurément ont pu profiter de l'initiative CAE : l'analyse de la situation réalisée a aidé les communes à dresser un état des lieux de ce qui est déjà mis en œuvre dans ce domaine, ainsi que les domaines dans lesquels il y a encore du retard à rattraper. Sur cette base, des plans d'action ont également été élaborés dans les communes non certifiées pour être une commune plus accueillante pour les enfants. L'initiative CAE a donc initié des changements positifs non seulement dans les communes certifiées, mais aussi au-delà, et contribué à ancrer durablement les thèmes relatifs aux enfants et aux jeunes dans l'administration et la politique.

3. Conclusion et recommandations

3.1 Conclusion

L'évaluation s'est penchée sur la manière dont les communes perçoivent le processus de certification, les charges y afférentes et l'accompagnement par UNICEF Suisse et Liechtenstein, ainsi que sur les effets de l'initiative CAE dans les communes participantes. Les principaux résultats de l'évaluation sont résumés ci-après.

| Grande satisfaction des communes vis-à-vis du processus de certification

Le processus de certification de l'initiative CAE est évalué majoritairement positivement. Les représentantes et représentants des communes interrogé·e·s considèrent les différentes étapes comme précieuses et utiles, même s'ils estiment que la charge de travail est élevée, notamment en termes de personnel. Le soutien flexible et axé sur les besoins offert par l'UNICEF est particulièrement apprécié dans ce processus (cf. paragraphe suivant). Les étapes du processus sont en grande partie claires et les personnes interrogées ont bien compris le déroulement. Certains indices laissent toutefois à penser que les documents et outils destinés au Liechtenstein et aux petites communes ne sont pas adaptés de manière optimale au contexte local. Par ailleurs, les représentantes et représentants de certaines communes ont souhaité une meilleure préparation au travail dans les différentes étapes du processus, notamment avant le lancement.

| Soutien précieux et ciblé de l'UNICEF

Dans l'ensemble, les personnes interrogées perçoivent le soutien de l'UNICEF de manière très positive. L'accompagnement personnel étroit et la mise à disposition des différents outils pour le processus de certification ont été particulièrement appréciés. Les représentantes et représentants de nombreuses communes ont salué la flexibilité et la bienveillance de l'UNICEF, tant dans l'adaptation du soutien aux besoins respectifs des communes que dans la gestion du rythme individuel des communes impliquées. Le fait de disposer d'une personne de contact fixe au sein de l'organisation est très apprécié. Les personnes interrogées jugent également utiles les différents formats d'échange, tels que les tables rondes régionales, même si certaines d'entre elles n'ont pas (encore) pu y participer en raison de ressources limitées ou de l'éloignement géographique. En résumé, on peut retenir que le soutien de l'UNICEF est un facteur clé important pour une perception positive et une mise en œuvre réussie de l'initiative CAE.

| Multiples effets de l'initiative et du label CAE

L'initiative CAE a engendré des changements durables et des effets positifs dans de nombreuses communes, même dans celles qui n'ont pas entièrement achevé le processus de certification. L'initiative CAE a en effet conduit à une sensibilisation accrue aux niveaux politique et administratif aux besoins des enfants et des jeunes. Grâce à l'initiative CAE, les unités administratives collaborent davantage et les synergies entre les différents domaines qui concernent les enfants et les jeunes sont exploitées. Le label CAE a conféré un poids supplémentaire aux préoccupations de la politique de l'enfance et de la jeunesse, notamment dans les discussions budgétaires.

En outre, la sensibilisation du public et l'acceptation de la participation des enfants et des jeunes ont augmenté et, dans certaines communes, les mesures ont contribué à mieux faire connaître les formes de participation des enfants et des jeunes et à y avoir plus souvent recours. Mais le label a aussi renforcé les attentes de la population vis-à-vis de la commune, ce qui représente à la fois une opportunité et un défi.

Les résultats de l'évaluation montrent que l'initiative CAE peut contribuer efficacement à accroître l'écoute des enfants et des jeunes aux niveaux politique, administratif et communal et qu'elle crée ainsi une nette valeur ajoutée. Le fait que l'initiative y parvienne, compte tenu également de l'hétérogénéité du paysage communal suisse (rural/urbain, grand/petit, diversité linguistique/culturelle), est en soi une réussite.

3.2 Recommandations

L'équipe d'évaluation formule ci-après quelques recommandations à l'intention de l'UNICEF sur la manière dont l'initiative CAE pourrait être développée.

Recommandation 1 : poursuivre l'initiative CAE

Les résultats de l'évaluation montrent clairement que l'initiative CAE est appréciée par les représentantes et représentants des communes participantes et qu'elle apporte une nette plus-value dans les communes (sensibilisation/changement culturel ; légitimité/renforcement des préoccupations relatives aux enfants et aux jeunes). L'un des points forts de l'initiative réside dans le fait qu'elle peut être adaptée au contexte de chaque commune et débouche ainsi sur des plans d'action réalistes.

Nous recommandons à l'UNICEF de poursuivre l'initiative CAE.

Recommandation 2 : étudier la possibilité d'une recertification « light » ou d'un nouveau label

Les résultats de l'évaluation montrent que pour les communes qui ont déjà fait plusieurs certifications, une sorte d'« effet de saturation » peut être ressenti et que la charge liée à une recertification supplémentaire pour la commune n'est plus en adéquation avec les bénéfices. En même temps, les résultats de l'évaluation montrent également que les communes certifiées sont des multiplicateurs à ne pas sous-estimer pour l'initiative CAE.

Nous recommandons donc à l'UNICEF d'examiner dans quelle mesure la recertification pour les communes (par exemple à partir du troisième cycle) pourrait être allégée et/ou s'il est possible d'introduire un nouveau label. Ces mesures pourraient pousser les communes qui souhaitent sortir du label à changer d'avis.

Recommandation 3 : soutenir les analyses de la situation sans obtention du label

Certaines communes n'ont pas encore cherché à obtenir un label pour différentes raisons. Les conclusions des groupes de discussion suggèrent toutefois qu'il existe bel et bien des communes qui ne suivent pas tout le processus de certification, mais qui ne sont pas opposées à une analyse de la situation (première étape du processus) et qui mettent ensuite en œuvre des mesures en conséquence.

Nous recommandons à l'UNICEF de vérifier dans un premier temps combien de communes d'un canton seraient intéressées par une analyse de la situation – indépendamment de l'obtention du label – et si l'analyse de la situation peut être initiée dans ce cercle de communes, par exemple en collaboration avec le canton concerné.

Recommandation 4 : procéder à des adaptations au contexte pour le Liechtenstein

Les résultats de l'évaluation montrent que les communes liechtensteinoises sont très motivées à participer à l'initiative CAE et que six des onze communes ont déjà obtenu une certification ou envisagent d'en obtenir une. En même temps, il apparaît clairement que les documents et outils de l'UNICEF, qui sont principalement axés sur la Suisse, ne s'appliquent pas aisément au contexte liechtensteinois.

Nous recommandons à l'UNICEF de prendre contact avec les responsables des communes déjà certifiées et de recueillir leur avis concret concernant l'adaptation au contexte liechtensteinois des différents documents et outils (analyse de la situation, évaluation externe). Les documents et outils pourraient ainsi être adaptés facilement et sans trop de travail supplémentaire.

Recommandation 5 : optimiser les tables rondes et les rencontres de réseautage

Dans les groupes de discussion, il est apparu que les tables rondes et les rencontres de réseautage sont en principe appréciées et qu'elles offrent une plus-value, mais que, pour des raisons de ressources, les représentantes et représentants des communes ne peuvent pas tous et toutes y participer. Dans le cadre de l'enquête en ligne, la question de savoir si de telles rencontres ne pouvaient pas (aussi) avoir lieu en ligne a donc été soulevée. Par ailleurs, les objectifs et les conditions de participation à une table ronde ne semblent pas toujours clairs pour les communes.

Nous recommandons à l'UNICEF de vérifier si les offres peuvent par exemple être proposées en alternance en ligne et sur place. Le cas échéant, une collaboration avec les cantons sur cette thématique serait également envisageable. Nous recommandons également d'indiquer clairement dans l'invitation aux tables rondes qui est le public cible et d'encourager les communes à transmettre l'invitation aux personnes éligibles.



Annexe

A 1 Collectes de données

FA 1 : Composition des groupes de discussion

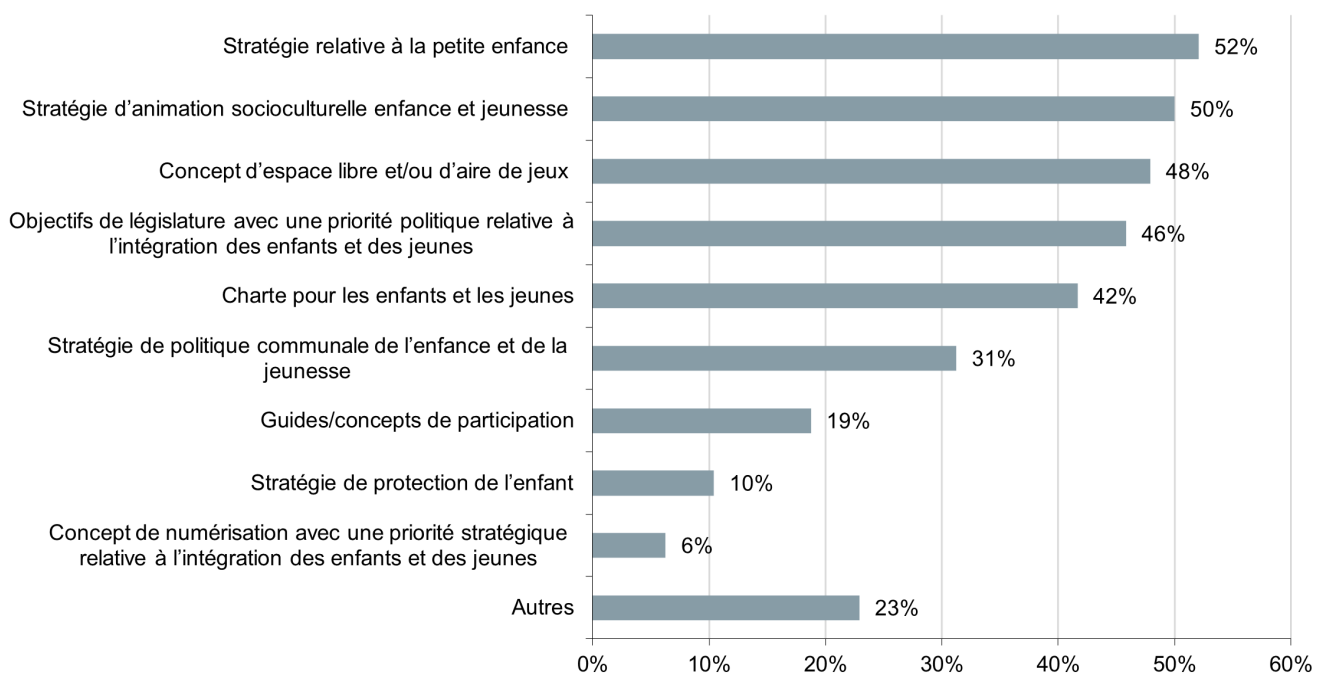
N°	État de la certification	Région linguistique	Nombre de communes par entretien
1	Communes certifiées	Suisse alémanique	4
2	Communes certifiées	Suisse romande	3
3	Communes certifiées	Tessin	2
4	Communes certifiées	Liechtenstein	4
5	Communes en cours de certification	Suisse alémanique	2
6	Communes qui n'ont pas achevé le processus de certification ou se sont retirées	Suisse alémanique	3

Source : Tableau réalisé par Interface.

A 2 Résultats de l'enquête en ligne

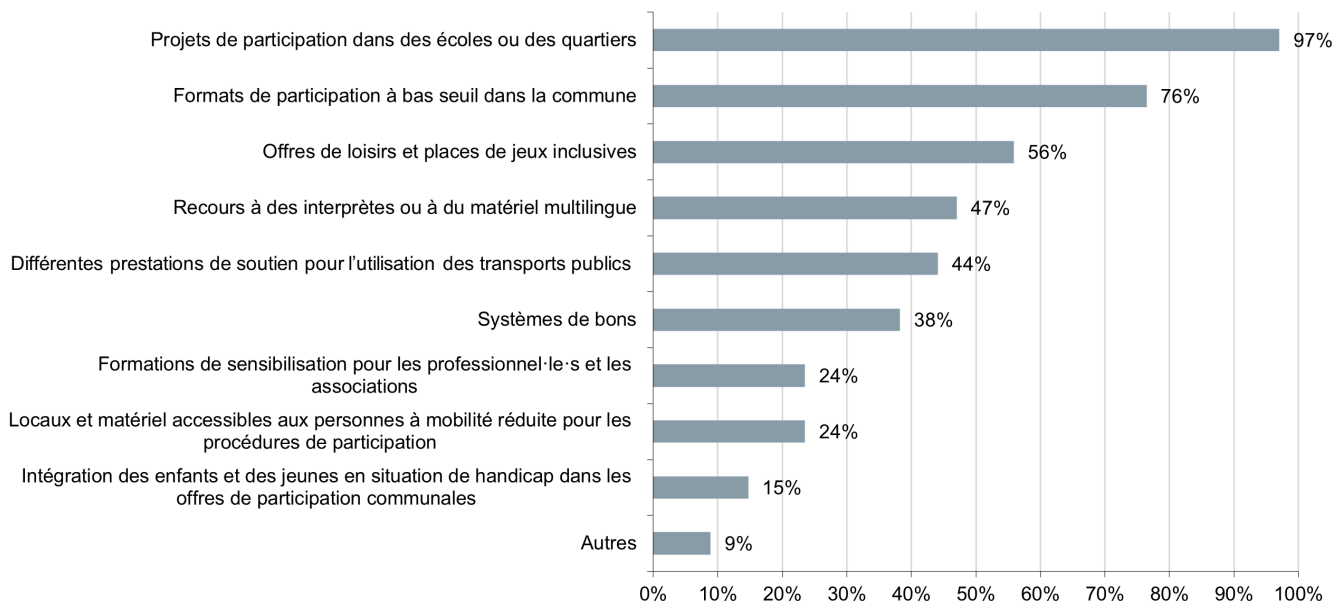
Vous trouverez ci-après des représentations qui ne figurent pas dans le rapport.

FA 2 : Ancrage de la politique de l'enfance et de la jeunesse



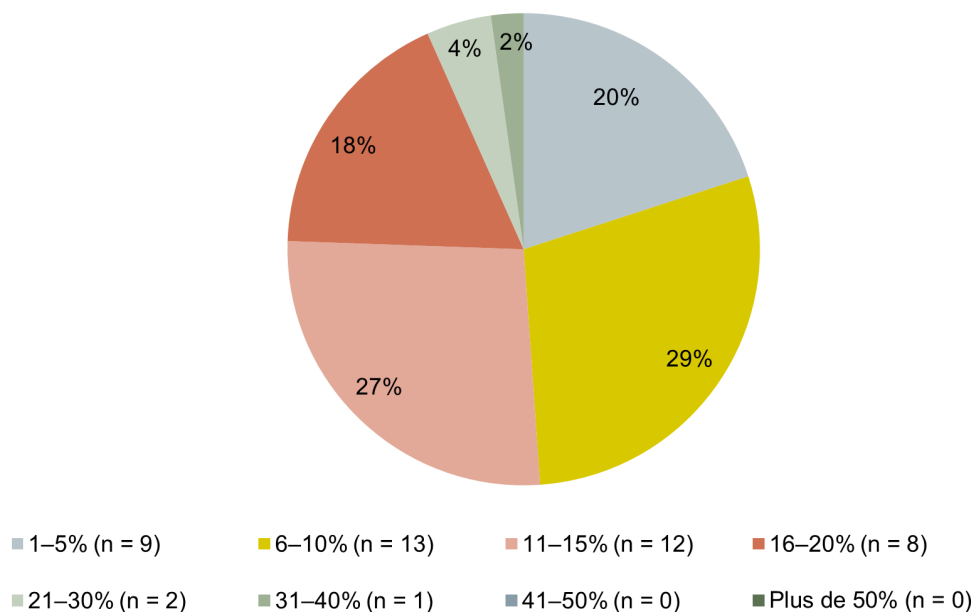
Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne ; n = 48 ; plusieurs réponses possibles.

FA 3 : Participation des enfants et des jeunes en fonction de leur âge et de leurs besoins



Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne ; n = 34 ; plusieurs réponses possibles.

FA 4 : Nombre de pourcentages de postes pour l'initiative CAE



Source : Représentation d'Interface, sur la base de l'enquête en ligne.

Légende : la question était la suivante : Quel pourcentage de postes votre commune consacre-t-elle en moyenne au processus de certification (direction de projet) ? (Réponses : 45/manquantes : 3).



| **Donneur d'ordre**

UNICEF Suisse et Liechtenstein

| **Auteur-e-s**

Dr. Karin Büchel (direction du projet)
Deborah Fritzsche (collaboration au projet)
Adea Barileva (collaboration au projet)
Clément Bourdin (collaboration au projet)
Kristin Thorshaug (assurance qualité)

| **Photos**

UNICEF / Chris Reist

| **Durée**

de mars 2025 à novembre 2025

I N T E R F A C E

| **Contact**

Interface Politikstudien Forschung Beratung AG
Seidenhofstrasse 12
CH-6003 Luzern
Tel. +41 (0)41 226 04 26

www.interface-pol.ch

| **Lucerne, en novembre 2025**

